



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

ordre professionnel

Question écrite n° 11033

Texte de la question

M. René Couanau appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé sur la volonté exprimée à de nombreuses reprises par l'ensemble des professionnels infirmiers de voir se créer un Ordre infirmier. Il lui demande de lui indiquer la position du Gouvernement sur ce sujet et les mesures qu'il envisage éventuellement de prendre dans ce domaine.

Texte de la réponse

Les services du secrétaire d'Etat à la santé suivent les dossiers concernant les créations d'ordre professionnel avec une particulière attention. Actuellement, seules les professions médicales - médecins, chirurgiens-dentistes, sages-femmes - ainsi que les pharmaciens, ont un ordre professionnel installé. Certaines professions para-médicales ont des représentants qui réclament la mise en place d'un ordre professionnel. Cette demande ne fait toutefois pas l'unanimité au sein de ces professions et, bien au contraire, divise les professionnels libéraux et les professionnels salariés. Par ailleurs, les ordres existants ont entamé une réflexion sur leurs missions et le service à rendre aux usagers. Ce n'est qu'au vu de cette réflexion et qu'au terme d'une concertation avec l'ensemble des professionnels concernés qu'il pourra être envisagé d'étendre les ordres aux autres professions de santé.

Données clés

Auteur : [M. René Couanau](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11033

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 1998, page 1159

Réponse publiée le : 13 avril 1998, page 2164